

Devant les écoles, circulation et stationnement modifiés

Dans le cadre du plan d'alerte Vigipirate, les mesures de sécurité sont étendues aux établissements scolaires, nécessitant le contrôle des accès des véhicules.

Afin de renforcer la sécurité des élèves et des usagers, la municipalité a émis un arrêté dont voici les principales dispositions : suppression de l'arrêt de bus école à hauteur de la rue du Conroy ; suppressions des places de parking côté droit le long du bâtiment périscolaire et de la bibliothèque municipale.

Par ailleurs le nouvel arrêt de bus école sera instauré le long du bâtiment périscolaire situé 5b rue des Écoles. Par conséquent, le stationnement de tout véhicule sera strictement interdit à cette hauteur. Cette initia-

tive vise à prendre en charge les élèves et autres activités au cours de l'année scolaire.

En outre, afin d'assurer la sécurité des élèves, la circulation de tous les véhicules dans la rue des Écoles, à partir de la rue Jean-Jaurès en direction de la rue de la Liberté sera interdite aux horaires de sortie et d'entrée des classes, soit de 7 h 45 à 8 h 15, de 11 h à 11 h 35, de 13 h 05 à 13 h 35 et de 16 h à 16 h 35.

Au cours du dernier conseil municipal, les élus ont adopté la semaine de quatre jours pour la rentrée de septembre : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 15 à 11 h 15 et de 13 h 15 à 16 h 15 pour l'école maternelle et les mêmes jours pour l'école élémentaire, mais de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h.



Le stationnement sera interdit le long de la bibliothèque.